

Affaires courantes

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, je désire remercier l'honorable ministre de l'Environnement de nous avoir remis son texte de la déclaration ministérielle vers 10 heures ce matin.

La Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie est finalement proclamée aujourd'hui, après avoir été déposée en cette Chambre en avril 1992, puis sanctionnée en juin 1993.

Cette Table qui vise à fusionner environnement et économie puise sa source au coeur même du concept du développement durable. Il est bien clair—peu importe nos allégeances politiques, comme la ministre vient si bien de le dire, que nous soyons souverainistes ou fédéralistes—que nous respirons tous le même air et que nous buvons tous la même eau. Alors, peu importe nos allégeances politiques, nous sommes tous inquiets quant aux répercussions d'une mauvaise gestion de l'environnement sur notre qualité de vie. Mais davantage encore, nous sommes conscients de l'incidence que nos actions et démarches actuelles peuvent avoir sur l'avenir des générations futures.

Ne pas être en accord avec la Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie qui supporte cet organisme, serait faire montre de mauvaise volonté. Il est donc évident que je suis heureux, ainsi que le Bloc québécois, tout comme les partis d'opposition de l'époque, de voir le gouvernement aller de l'avant avec ce procédé qui lui permet de recevoir des conseils éclairés provenant de différentes sources.

Cependant, comme les libéraux et les néo-démocrates l'avaient souligné, certains aspects de cette loi demeurent nébuleux ou tout au moins sujets à questionnement. La formule qui régit le fonctionnement permet à l'organisme de travailler avec une certaine indépendance. Mais il ne faudrait pas sous-estimer le danger de voir la Table reliée au gouvernement, puisque son président et les membres qui la composent sont nommés par le gouverneur en conseil.

Tout à l'heure, la ministre de l'Environnement nous annonçait que le premier ministre avait accepté de présider la Table ronde. Or, si la ministre veut prendre des postulants, il me ferait plaisir, si vous acceptez, bien entendu, de postuler le poste. . .

Mme Copps: Pierre-Marc Johnson est vice-président maintenant!

M. Chrétien (Frontenac): Oui, c'en est un bon. Il aurait fait un bon président, oui, je le sais bien.

M. Ménard: On le connaît.

Mme Copps: Oui, je le sais.

M. Chrétien (Frontenac): La formule qui régit le fonctionnement, donc, permet à l'organisme de travailler avec une certaine indépendance, mais il ne faudrait pas sous-estimer le danger de voir la Table reliée au gouvernement, puisque les membres sont nommés par le gouverneur en conseil.

• (1520)

J'estime, cependant, que le gouvernement est pleinement conscient de cet aspect puisqu'il a participé au débat de ce projet de loi. Il saura sûrement contourner ces obstacles avec brio.

Le gouvernement est en effet confortable avec le fonctionnement de cette loi, puisque du temps du règne des conservateurs, le député de Davenport avait proposé des amendements qui ont été adoptés d'ailleurs.

Le gouvernement libéral sait très bien que notre air, notre eau et notre sol, tous des non-vivants, sont fortement menacés pour ne pas dire qu'ils sont dans un état lamentable, voire de non-retour dans certains cas.

Il ne faudrait pas que l'on mise sur une seule forme de consultation au détriment des autres composantes environnementales.

Souvent, pour paraître écologique, le gouvernement adopte des lois semblables tout en réduisant ses engagements connexes. Prenons l'exemple du Plan vert du défunt gouvernement conservateur. En 1990, le budget initial de 3 milliards de dollars sur 5 ans, s'est vu réduit, quelques mois plus tard, à 3 milliards de dollars échelonnés sur 6 ans. Cela fait une réduction de 20 p. 100 et ce, dans la même année, sans parler des coupures subséquentes qui ont eu lieu.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie peut être un outil efficace à la condition que le pouvoir politique ne vienne pas y faire de la partisanerie. Aucun groupe n'a le droit de se servir de l'environnement pour promouvoir des intérêts partisans.

Mardi prochain, le 22 février, l'honorable ministre des Finances nous offrira son premier budget. La part consacrée à l'environnement et au développement durable sera à l'image de l'importance que le gouvernement accorde à cette question.

Puisque l'on sait qu'il s'agit d'une des premières priorités du gouvernement libéral, on ne peut douter que le budget alloué au ministère de l'Environnement nous permettra de rattraper le retard accumulé.

Je terminerai en soulignant que l'on devrait miser sur cette initiative de concertation. Il faudrait profiter de l'occasion offerte d'être en relation avec divers intervenants de domaines propices à aider l'environnement. Le gouvernement libéral se donne le moyen de sortir de sa tour d'ivoire. Tout ce qu'il aura à faire sera de se pencher pour en récolter les résultats, à la condition qu'il fasse bien ses exercices.

[Traduction]

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la ministre pour cette initiative. Telle est la direction dans laquelle la plupart des Canadiens et nous-mêmes voulons aller. Je crois que nous avons pour la plupart une âme d'écologiste et nous le montrons en recyclant notre papier ou en compostant nos déchets. Les Canadiens veulent s'orienter dans ce sens.